TRAGESTIM
Transaction Gestion Immobilière

Le paiement de vos charges

Plusieurs mode de paiement sont possibles pour le règlement de vos charges

Nous vous rappelons que vos charges sont exigibles le 1er jour de chaque trimestre.

Un retard de paiement ou un impayé pourra faire l'objet d'une relance. Merci de faire preuve de vigilance.

Les appels de provisions sont envoyés selon le mode d'envoi choisis, par mail ou courrier postal.

Vous pouvez télécharger le duplicata sur votre extranet à tout moment.

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

La signature de votre mandat SEPA se fait exclusivement en ligne via votre espace client

https://tragestim.monespaceclient.immo/

Nous vous proposons deux types de prélèvement automatique pour régler vos charges. Vous avez la possibilité de choisir l'option qui vous convient le mieux :

1. Prélèvement SEPA trimestriel à l'échéance

Il s'agit d'un prélèvement récurrent automatique où vous autorisez le SDC à prélever la totalité de vos charges exigibles le **1er jour de chaque trimestre.**

Important : il est impératif de mettre en place ce prélèvement avant le 15 du mois précédent le trimestre appelé.

Veuillez noter que les prélèvement sont traités à la date d'exigibilité, ce qui signifie qu'ils apparaitrons sur votre compte dès le premier jour de chaque trimestres et non à la date de souscription de votre mandat SEPA.

2. Prélèvement SEPA « à la demande »

Ce prélèvement vous permet de régler le montant dû manuellement, comme un paiement en ligne mais avec vos références bancaires.

Il s'agit d'un paiement ponctuel qui ne se répétera pas, vous permettant de régler en une fois le solde dû.

VIREMENT

Vous pouvez effectuer un virement depuis votre compte bancaire en utilisant le RIB indiqué sur votre appel de provisions. Les références de votre compte copropriétaire doivent être indiquées sur le libellé.

CHEQUE

Les paiements par chèques restent possible uniquement en le déposant en mains propres à nos bureaux.

L'ordre de votre chèque doit toujours être au nom du SDC (adresse de l'immeuble) accompagné du coupon de règlement.